



Observatoire
National
du Domicile

Tarif APA



Étude des réalités départementales

Mai 2018



Sommaire

0	Préambule & Méthodologie	03
1	Une solidarité nationale envers les personnes âgées remise en question : cinq grands enseignements	09
	1.1 Une très forte hétérogénéité des pratiques entre les tarifs de référence « APA » fixés dans chaque département	
	1.2 Une forte persistance de pratiques tarifaires discriminantes malgré un régime unique d'exercice depuis la loi ASV	
	1.3 Loi ASV : une volonté politique de diminuer le « reste à charge » très différemment mise en œuvre sur les territoires	
	1.4 Une absence de prise en compte des besoins spécifiques des personnes les plus dépendantes	
	1.5 Une politique du « bien vieillir à Domicile » déconnectée des réalités sociodémographiques des départements	
2	Les disparités territoriales dans le financement de l'APA : analyses prospectives	21
	2.1 Une politique en faveur de l'accompagnement des personnes âgées à domicile déconnectée des enjeux démographiques des territoires	
	2.2 Des politiques départementales de l'autonomie qui ne prennent pas en compte les réalités sociales des territoires	
	2.3 Articulation EHPAD et Domicile, liberté de choix, accessibilité financière et géographique : des politiques d'autonomie sans réelle cohérence	
3	Conclusion	40
4	Bibliographie & Glossaire	44

Préambule —

Depuis la création de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) par la loi du 20 juillet 2001¹, la solidarité nationale garantit que « toute personne âgée résidant en France qui se trouve dans l'incapacité d'assumer les conséquences du manque ou de la perte d'autonomie liés à son état physique ou mental a droit à une allocation personnalisée d'autonomie permettant une prise en charge adaptée de ses besoins ».

Définie dans des conditions identiques sur l'ensemble du territoire national, cette allocation est destinée à financer des aides humaines pour l'accomplissement des actes essentiels de la vie, pour la surveillance de l'état et de la sécurité de la personne, ou encore pour de l'équipement en aides techniques, pour l'aménagement du domicile et le soutien aux proches aidants.

Fin 2015, il y avait **1 265 000 personnes bénéficiaires de l'APA**, dont **748 000 vivants à domicile**.

Ce nombre devrait atteindre les **2,6 millions en 2060** sachant que **91% de Français souhaitent vieillir à Domicile**.

¹ Loi n° 2001-647 du 20 juillet 2001 relative à la prise en charge de la perte d'autonomie des personnes âgées et à l'allocation personnalisée d'autonomie



Préambule —

Dans ce cadre, les Conseils départementaux ont un double rôle : ils sont désignés comme « chefs de file » de la politique pour les personnes âgées tout en versant le montant de l'APA aux personnes qui en sont bénéficiaires. Le montant que verse les départements est calculé en fonction de plusieurs critères : les revenus, le niveau de dépendance et le coût des aides. Mais le système actuel de financement et la compréhension du tarif est complexe et souvent confuse (rapport « Labazée », 2017), car **deux logiques différentes se superposent** : d'une part les départements financent l'offre via une tarification des services et d'autre part, ils assurent la solvabilisation des personnes ayant besoin d'aide.

Pour clarifier, il convient donc de distinguer deux significations à la notion de « tarif APA » : le tarif minimum fixé par le Conseil départemental pour recourir à un service prestataire (désigné ici « tarif de référence ») et le tarif reconnu à certains services qui sont tarifés par le département (désigné ici « tarif opérateur »).

Tarif APA - Étude des réalités départementales



Préambule —

De fortes disparités entre les départements ont déjà pu être observées dans les procédures d'attribution de l'APA à domicile (CNSA, 2014). Cette étude réalisée par l'Observatoire National du Domicile de la Fédésap, porte sur les tarifs APA fixés par les Conseils départementaux (CD) dans le cadre du **mode prestataire**. **L'objectif est de recueillir de façon exhaustive les différents tarifs APA pratiqués par les Conseils départementaux en 2017, suite à la mise en œuvre de la loi d'Adaptation de la Société au Vieillesse (ASV).**

- Dans un contexte de dégradation de la situation financière des départements (Cour des comptes, 2017), de l'impact de la revalorisation financière de l'APA liée à la loi **ASV** (Bensadon et al., 2017), **en quoi les pratiques de tarification dans le cadre de l'APA favorisent-elles ou non la possibilité de bien vieillir à Domicile ?**
- Alors que la tarification des **SAAD** a fait l'objet de différents rapports, qui convergent tous sur le même constat que le tarif de prise en charge c'est à dire le tarif de référence, fixé par les départements afin de faire appel aux services d'un SAAD est toujours inférieur aux coûts réels des services rendus (rapport « Labazée », 2017), **quels sont les écarts existants entre les départements et comment peut-on les expliquer ?**

Tarif APA - Étude des réalités départementales



Méthodologie —

Les données sur les tarifs « APA » présentées dans cette étude, ont été recueillies par un questionnaire en ligne destiné à tous les SAAD, entre octobre et novembre 2017.

Au total, **530 réponses** ont ainsi été collectées, et des entretiens téléphoniques auprès d'une dizaine de départements ont ensuite été réalisés pour compléter les données manquantes.

La méthodologie employée a donc permis d'étudier les tarifs « APA » fixés par les départements pour recourir à un service prestataire et leurs répercussions sur la qualité de l'accompagnement à domicile des personnes âgées.

² Les données recueillies ont été vérifiées, notamment par un croisement avec les données sur les tarifs APA recueillies par l'Observatoire national des aides humaines d'Handéo, et en éliminant les données incohérentes.



Méthodologie —

L'étude vise ainsi à déterminer :

- Quel est le tarif de référence « APA » fixé dans chaque département ?
- Quels sont les tarifs moyens nationaux de référence des différents opérateurs (associations, entreprises, services publics territoriaux) ?
- Quels sont les montants moyens restant à la charge des personnes percevant l'APA ?
- Quels sont les départements qui appliquent un tarif majoré pour l'accompagnement d'une personne âgée les dimanches et jours fériés ?

De cette façon, la connaissance des tarifs « APA » de **97 départements** a pu être obtenue.

Dans la première partie de l'étude, l'analyse des tarifs APA permet de dégager **5 principaux enseignements sur la solidarité nationale avec les personnes âgées.**

Puis dans la seconde partie, ces tarifs APA sont comparés avec d'autres données correspondant aux réalités territoriales des départements, afin de comprendre les écarts existants.

Tarif APA - Étude des réalités départementales



**À partir de ces premières analyses sur les tarifs « APA »,
il est possible de rendre compte de certains écarts
entre les départements et de mettre en évidence
les départements qui investissent dans une politique
forte du « bien vieillir à domicile ».**

01 _

Une solidarité nationale envers les personnes âgées remise en question

Cinq grands enseignements

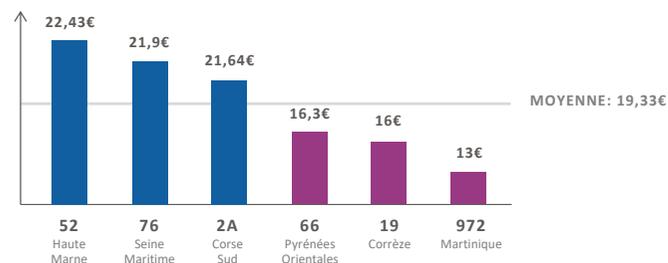
Tarif APA - Étude des réalités départementales



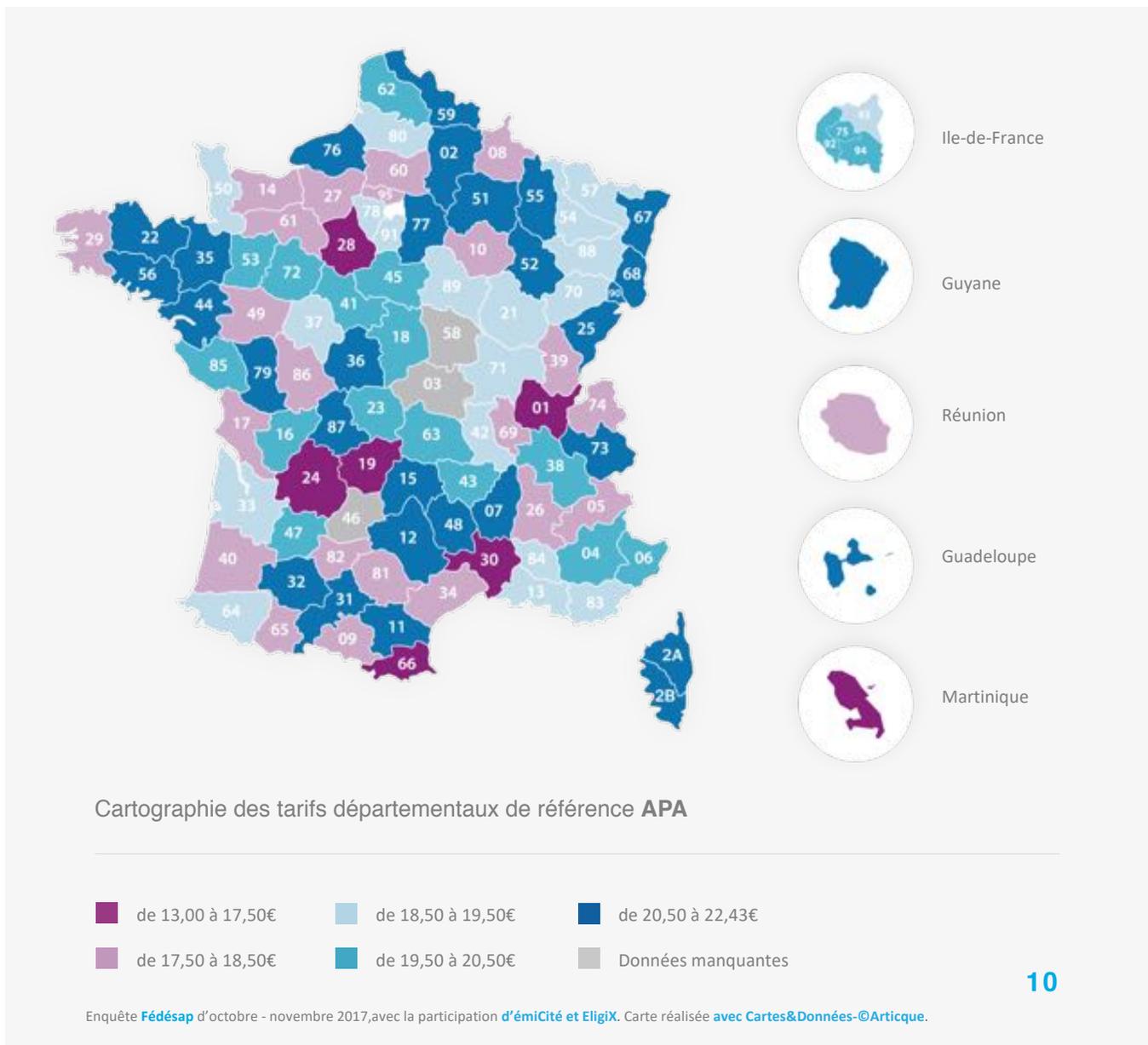
1.1

Quel est le tarif de référence APA fixé dans chaque département ?

Moyenne des tarifs de référence :



Tarif APA - Étude des réalités départementales



Une très forte hétérogénéité des tarifs de référence APA départementaux



Les tarifs de référence **APA** fixés par les Conseils départementaux sont systématiquement **inférieurs au coût réel des services**



70% des départements fixent un tarif de référence **APA inférieur à 20,50€**

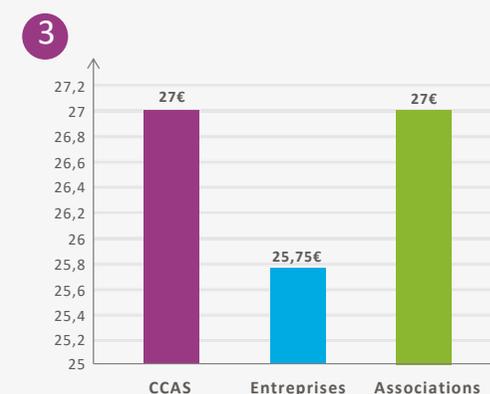
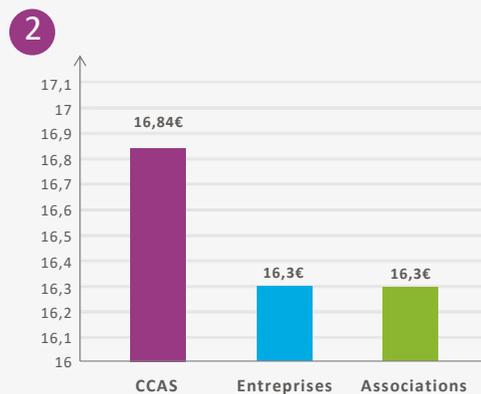
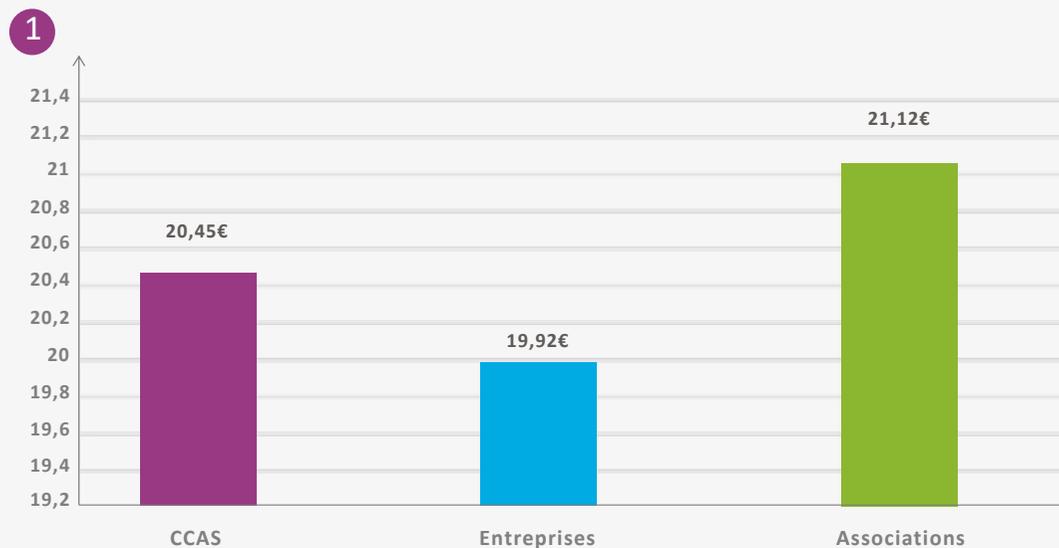


En 2016, le coût moyen constaté **d'une heure d'aide à domicile** pour une personne âgée était évalué à **24,24€** (DGCS, CNSA, Enéis & EY, 2016)

1.2 ____

Quels sont les tarifs moyens Nationaux de référence « APA » en fonction du statut juridique des SAAD ?

- 1 Tarif moyen constaté en fonction du statut juridique du SAAD
- 2 Tarif minimum constaté en fonction du statut juridique du SAAD
- 3 Tarif maximum constaté en fonction du statut juridique du SAAD



Une forte persistance de pratiques tarifaires discriminantes malgré un régime d'exercice unique depuis la loi ASV



Les entreprises sont les prestataires d'aide à domicile pour lesquels les départements **dépensent le moins d'argent**



Certains Conseils départementaux mettent en place des tarifs « **APA** » différents entre types de structures : en moyenne et pour un même service rendu, **il y a un écart de plus de 1 € par heure** entre le tarif « **APA** » alloué à une personne âgée accompagnée par une entreprise et celle accompagnée par une association

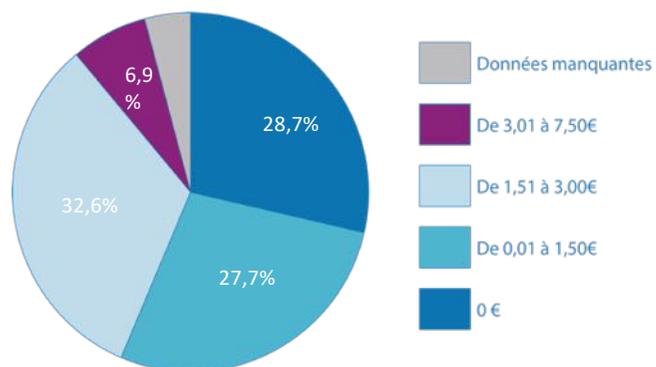


Le tarif moyen de vente tous SAAD confondus **est de 20,50€** alors que **le tarif de référence moyen de l'APA est de 19,33 €**

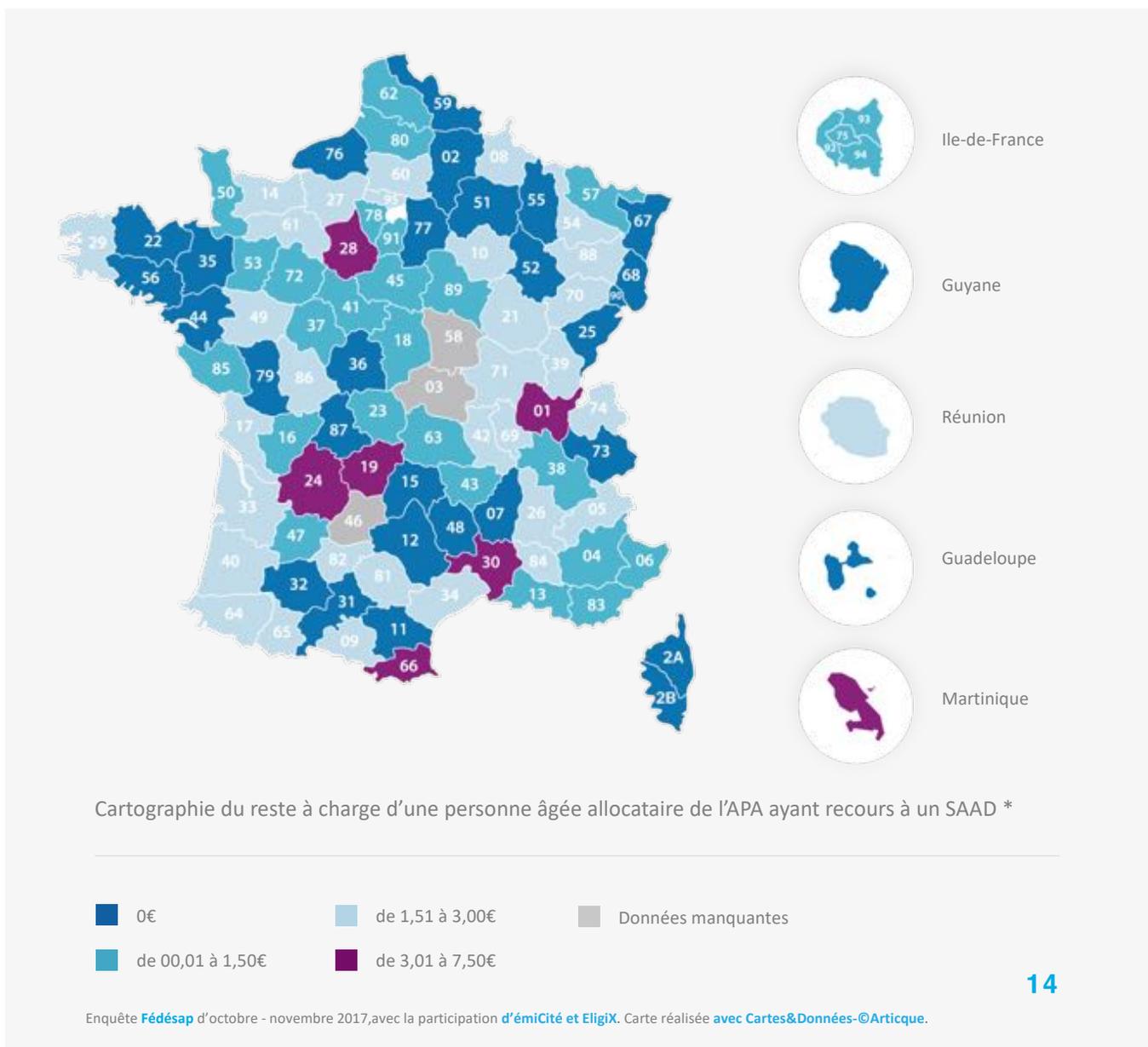
1.3

Projection du reste à charge par heure d'intervention pour une personne âgée allocataire de l'APA ayant recours à un SAAD *

*dont le prix de vente est de 20,50€ en fonction de son département de résidence



Tarif APA - Étude des réalités départementales



Loi ASV : une volonté politique de diminuer le « reste à charge » très différemment mise en œuvre sur les territoires



Dans **33 départements**, ce montant du reste à charge est compris entre **1,51 et 3€ par heure** d'aide à domicile, et dans **7 départements** il est compris **entre 3,01 et 7€**



Dans les départements où il n'y aurait pas de reste à charge, les personnes âgées **ne bénéficient néanmoins pas d'un accompagnement plus important en nombre d'heures**

1.4

Quels sont les départements qui fixent un tarif majoré pour les dimanches et jours fériés

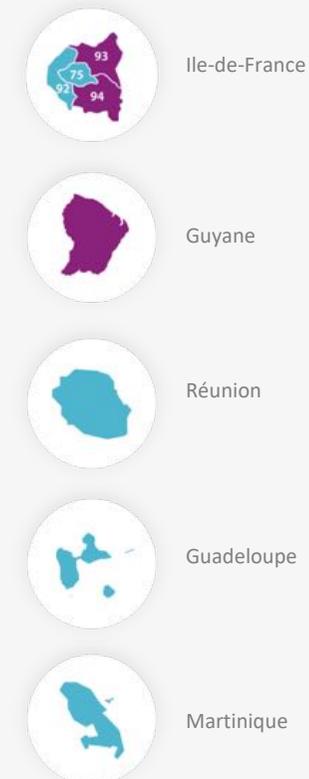
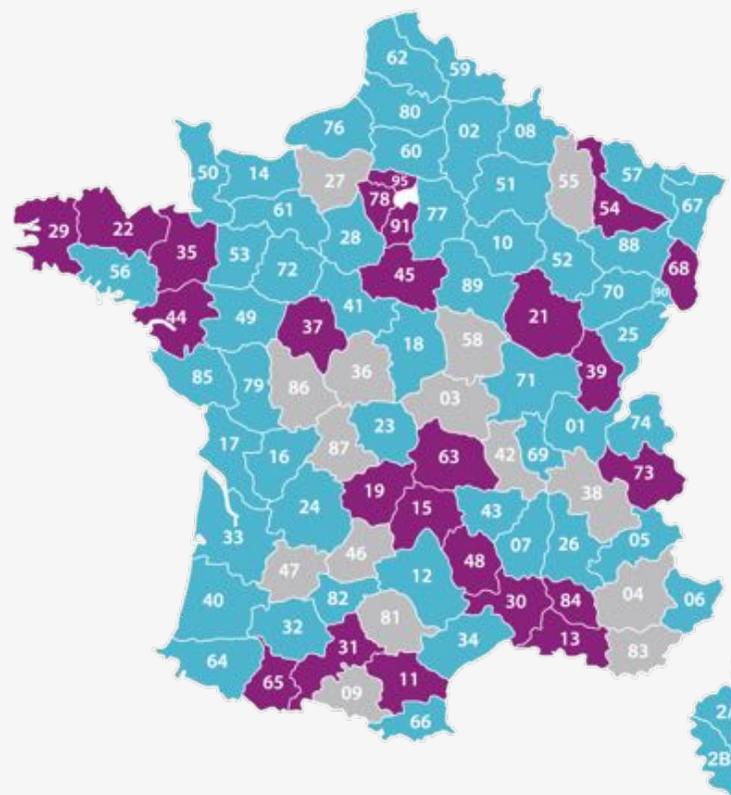
Tarifs APA les moins majorés :

- 18,78€ – Vienne (86)
- 20,23€ – Puy-de-Dôme (63)
- 20,59€ – Vaucluse (84)
- 21,17€ – Loiret (45)
- 21,58€ – Oise (60)

Tarifs APA les plus majorés :

- 27,37€ – Corrèze (19)
- 29,15€ – Lot-et-Garonne (47)
- 29,51€ – Val-de-Marne (94)
- 30,00€ – Isère (38)
- 30,60€ – Hautes-Pyrénées (65)

Tarif APA - Étude des réalités départementales



Cartographie des départements pratiquant une majoration de la tarification « APA » dans le cadre d'une intervention auprès d'une personne âgée le dimanche et jours fériés

■ Oui ■ Non ■ Données manquantes

Enquête **Fédésap** d'octobre - novembre 2017, avec la participation **d'émiciCité et EligiX**. Carte réalisée avec **Cartes&Données-©Articque**.

Une absence de prise en compte des besoins spécifiques des personnes les plus dépendantes



Plus de la moitié des départements ne font pas de distinction tarifaire entre les interventions « semaine » et les interventions « dimanche et jours fériés »



Les surcoûts du travail les dimanches et jours fériés sont donc à la charge des SAAD et se répercutent essentiellement sur la facture des personnes aidées



Une non prise en compte des spécificités des besoins des personnes âgées qui fait reposer le « surcoût » de ces interventions (25%) sur le modèle économique fragile des SAAD et donc sur les salariés



Des pratiques qui conduisent souvent les personnes âgées dans une logique « d'institutionnalisation » forcée au regard de l'augmentation induit du reste à charges qu'ils ne peuvent assumer.

1.5 ____

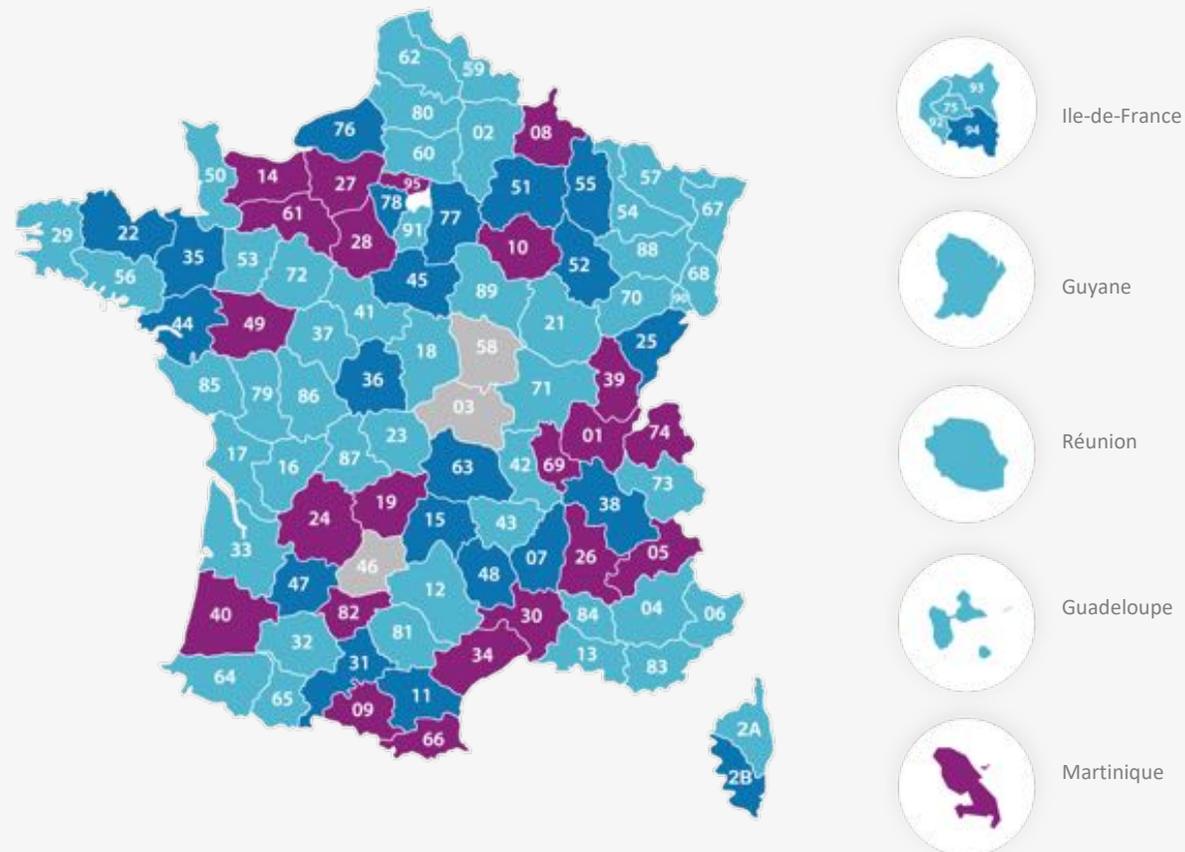
Dans quel département fait-il bien vieillir à Domicile ?

Méthode de calcul

Tarif de référence **x 10**

- + **2 x** écart avec la moyenne des opérateurs (20,50€)
- + **+10** si tarif le dimanche et jours fériés
ou -10 si pas de tarif le dimanche et jours fériés
ou 0 si donnée manquante

= **SCORE**



Cartographie des départements soutenant une politique du « bien vieillir à domicile »



Une politique du « bien vieillir à domicile » déconnectée des réalités sociodémographiques des départements



La méthode de calcul employée permet de donner **un score** à chaque département pour pouvoir ensuite les comparer.



Le top 4 des départements qui favorisent le « bien vieillir à domicile » est le suivant :



Classement des Départements

Rang	Département	Score	Rang	Département	Score	Rang	Département	Score	Rang	Département	Score	Rang	Département	Score
1 ^{er}	Haute-Marne	238,16	21 ^e	Aude	205,2	41 ^e	Vaucluse	193,64	61 ^e	Vienne	182,24	81 ^e	Orne	162,24
2 nd	Loire-Atlantique	225,56	22 ^e	Marne	204,96	42 ^e	Pas-de-Calais	193,32	62 ^e	Manche	178,08	82 ^e	Maine-et-Loire	162,24
3 ^e	Indre	217,4	23 ^e	Indre et Loire	201,8	43 ^e	Côte d'Or	192,08	63 ^e	Yonne	177	83 ^e	Hérault	162,24
4 ^e	Haute-Garonne	216,2	24 ^e	Bouches-du-Rhône	201,08	44 ^e	Hauts-de-Seine	191,4	64 ^e	Var	177	84 ^e	Eure	162,24
5 ^e	Meuse	215	25 ^e	Deux-Sèvres	201	45 ^e	Essonne	191,4	65 ^e	Somme	177	85 ^e	Calvados	162,24
6 ^e	Lozère	215	26 ^e	Nord	201	46 ^e	Creuse	190,44	66 ^e	Moselle	177	86 ^e	Ardennes	162,24
7 ^e	Ille-et-Vilaine	215	27 ^e	Aisne	201	47 ^e	Cher	190,44	67 ^e	Territoire de Belfort	176,4	87 ^e	Aube	161,4
8 ^e	Val-de-Marne	212	28 ^e	Gers	200,52	48 ^e	Sarthe	189,6	68 ^e	Gironde	175,44	88 ^e	Corrèze	161
9 ^e	Seine-Maritime	211,8	29 ^e	Alpes Hautes-Provences	200,3	49 ^e	Loir-et-Cher	189	69 ^e	Haute-Saône	173,4	89 ^e	Val-d'Oise	160,08
10 ^e	Isère	211,16	30 ^e	Haute-Corse	199,08	50 ^e	Charente	189	70 ^e	Vosges	172,8	90 ^e	Rhône	159
11 ^e	Ardèche	211	31 ^e	Savoie	197,4	51 ^e	Vendée	187,2	71 ^e	Saône-et-Loire	172,2	91 ^e	Jura	159
12	Yvelines	210,2	32 ^e	Haut-Rhin	197,4	52 ^e	Finistère	187,04	72 ^e	Pyrénées-Atlantiques	171,24	92 ^e	Dordogne	158,28
13 ^e	Lot-et-Garonne	210,2	33 ^e	Bas-Rhin	197,4	53 ^e	Haute-Loire	186,36	73 ^e	La Réunion	170,76	93 ^e	Eure-et-Loir	154,68
14 ^e	Loiret	209,36	34 ^e	Meurthe-et-Moselle	196,76	54 ^e	Paris	185,04	74 ^e	Charente-Maritime	170,52	94 ^e	Gard	153
15 ^e	Corse du Sud	208,68	35 ^e	Loire	195,8	55 ^e	Hauts-Pyrénées	183,5	75 ^e	Hauts-Alpes	168,6	95 ^e	Ain	153
16 ^e	Cantal	208,44	36 ^e	Guyane	195	56 ^e	Tarn	183,32	76 ^e	Drôme	166,8	96 ^e	Pyrénées-Orientales	144,6
17 ^e	Seine-et-Marne	208,2	37 ^e	Guadeloupe	195	57 ^e	Alpes-Maritimes	183,12	77 ^e	Landes	165	97 ^e	Martinique	115
18 ^e	Côtes d'Armor	207,84	38 ^e	Haute-Vienne	195	58 ^e	Mayenne	183	78 ^e	Ariège	163,68			
19 ^e	Doubs	207	39 ^e	Morbihan	195	59 ^e	Oise	182,36	79 ^e	Tarn-et-Garonne	163,2			
20 ^e	Puy-de-Dôme	205,88	40 ^e	Aveyron	195	60 ^e	Seine-Saint-Denis	182,28	80 ^e	Haute-Savoie	162,24			

02 _

Les disparités territoriales dans le financement de l'APA

Analyses prospectives

Tarif APA - Étude des réalités départementales



La grande hétérogénéité des tarifs « APA » fixés par les départements révèle une forte disparité entre les territoires.

Il y a donc des départements où il fait relativement « *bon vieillir à domicile* », et d'autres qu'il vaudrait « *mieux éviter* » en cas de perte d'autonomie. Ainsi, *suivant le lieu de résidence* d'une personne âgée, *elle ne dispose pas des mêmes montants d'aide* malgré un niveau de dépendance et de revenus identique.

- Comment expliquer ces écarts qui viennent questionner le principe d'égalité de traitement ?
- Les écarts entre les départements sont-ils le résultat d'une adaptation de la politique d'aide à domicile aux caractéristiques démographiques, économiques ou sociales de chaque territoire ?

Tarif APA - Étude des réalités départementales



Les politiques départementales de l'autonomie prennent-elles en compte les réalités territoriales ?

Pour vérifier s'il y a un lien entre la fixation du tarif APA et certaines caractéristiques territoriales, des comparaisons ont été effectuées. Les hypothèses ayant servi de base à ces comparaisons sont les suivantes :

- 2.1 Le tarif **APA** du département est déterminé par le **niveau du vieillissement de la population**
Source : données INSEE sur la proportion de personnes âgées de plus de 60 ans dans chaque département
- 2.2 Le tarif **APA** du département est déterminé par le **niveau de revenu des personnes âgées**
Source : données INSEE sur le revenu médian des ménages dont le référent du foyer fiscal est âgé de 75 ans et plus.
- 2.3 Le tarif **APA** du département est déterminé par le **l'accès à l'offre d'hébergement en établissement pour personnes âgées dépendantes**
Source : données CNSA sur les tarifs médians en EHPAD d'une chambre seule



Définition du coefficient de corrélation

Le coefficient de corrélation de deux caractères X et Y est égal à la covariance de X et Y divisée par le produit des écarts-types de X et Y.

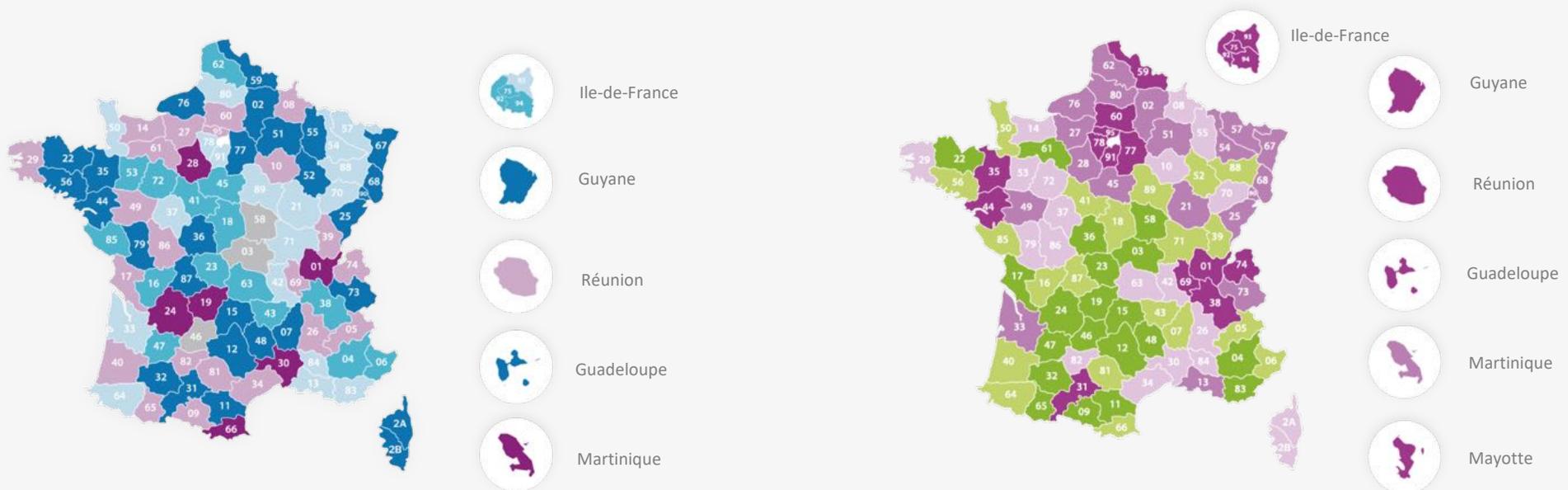
La covariance d'une distribution de deux caractères est la moyenne arithmétique des produits des écarts à la moyenne pour tous les couples de valeurs. Le coefficient de corrélation définit le degré de dépendance entre deux variables. C'est un nombre compris entre - 1 (évolution strictement inverse des variables) et + 1 (évolution strictement parallèle).

2.1 ___

**Une politique
en faveur de l'accompagnement des
personnes âgées à domicile déconnectée
des enjeux démographiques des territoires.**



Le tarif de référence APA est-il déterminé par la part des 60 ans et plus dans la population générale ?



Cartographie des tarifs départementaux de référence APA

Cartographie de la part de population âgée de plus de 60 ans par département

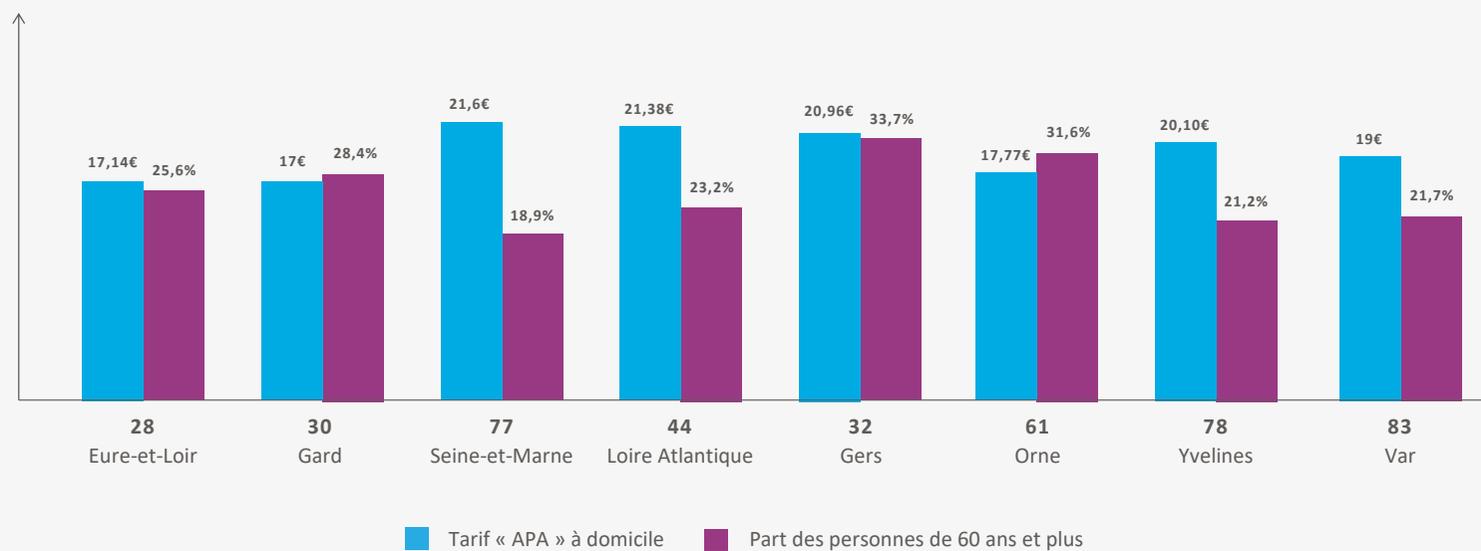
de 13,00 à 17,50€
 de 18,50 à 19,50€
 de 20,50 à 22,43€
 Données manquantes

de 17,50 à 18,50€
 de 19,50 à 20,50€

de 8 à moins de 23%
 de 26 à moins de 29%
 de 31 à moins de 37%

de 23 à moins de 26%
 de 29 à moins de 31%

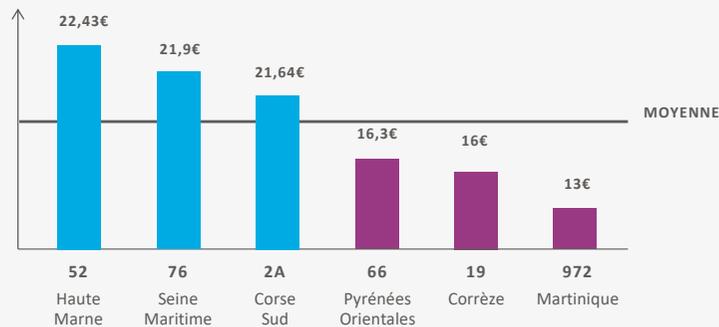
Pour exemple, le département du Gers dont la population âgée représente plus de 30% de la population dépense 3 euros de l'heure de plus que l'Eure-et-Loir dont la population âgée représente 25% de sa population.



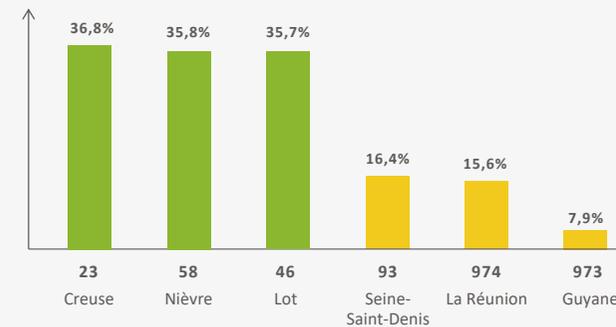
Absence de corrélation entre un tarif bas et une grand population âgée a couvrir.

Coefficient de corrélation = -0,04

Moyenne des tarifs de référence départementaux de référence « APA » :



Pourcentage de la part des 60 ans et plus dans la population générale :



Enseignements

Une politique en faveur de l'accompagnement des personnes âgées à domicile déconnectée des enjeux démographiques des territoires.

- Il n'y pas de corrélation entre la part de personnes de + de 60 ans dans la population et le tarif de référence « APA » fixé par les départements
- Les départements dont la population est la « plus âgées » ne sont pas ceux qui « investissent » le plus dans l'accompagnement des personnes âgées dépendantes à Domicile
- Une égalité de traitement en question : les départements dont la population âgée est importante ont-ils les moyens d'assurer leurs missions de "chef de file" en matière d'aide sociale, d'autonomie des personnes et de solidarité des territoires ?

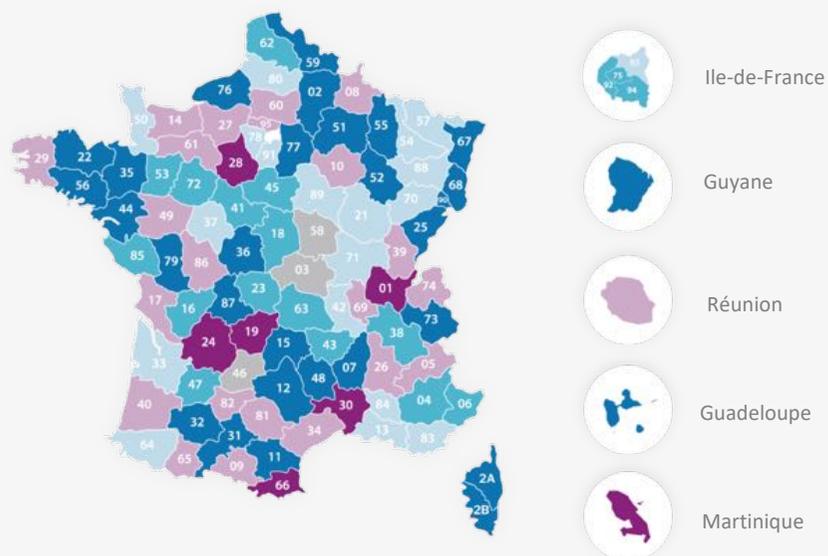


2.2 ___

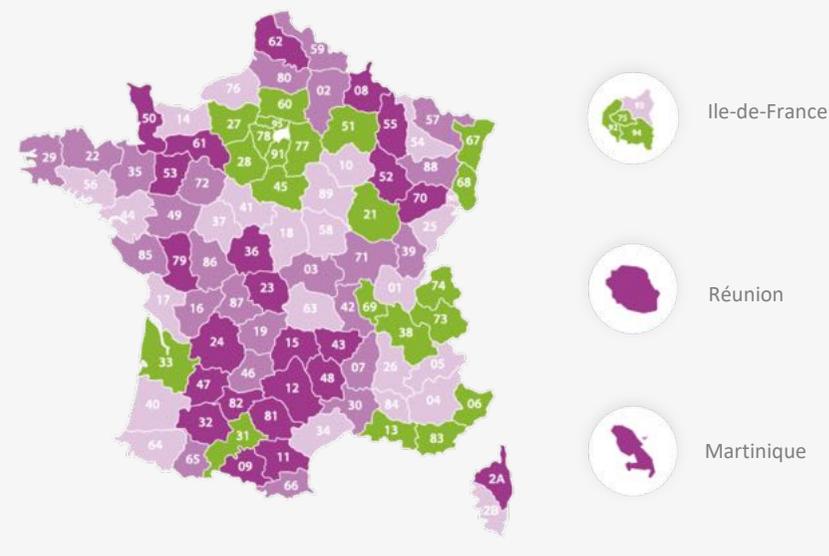
Des politiques départementales de l'autonomie qui ne prennent pas en compte les réalités sociales des territoires



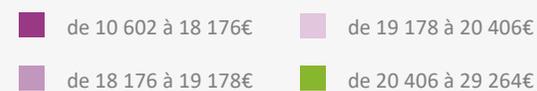
Les tarifs de référence sont-ils corrélés avec le revenu des foyers fiscaux dont la personne référente a 75 ans ou plus ?



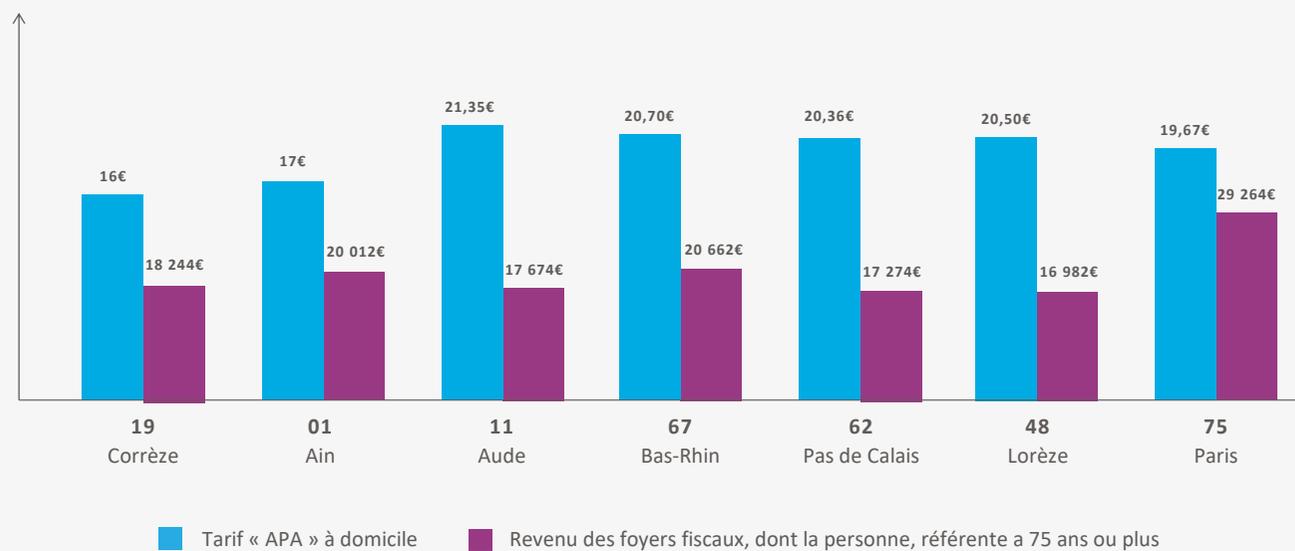
Cartographie des tarifs départementaux de référence APA



Revenu médian des ménages dont le référent du foyer fiscal est âgé de 75 ans et plus



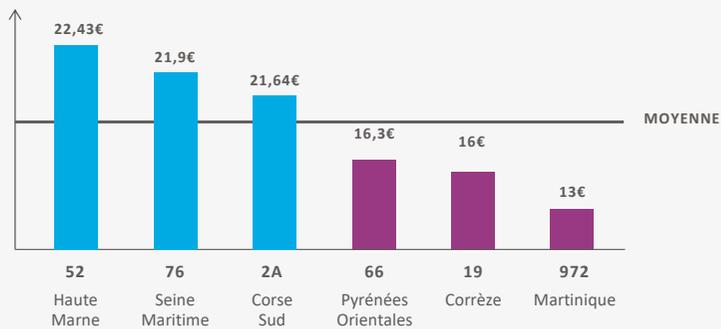
Pour exemple, à revenus équivalents au sein d'un foyer fiscal de plus de 75 ans,
le Bas Rhin dépense 3,70 euros de plus que l'Ain pour une heure d'aide à domicile



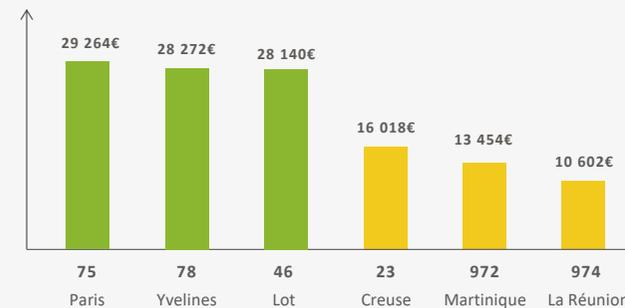
Absence de corrélation entre le niveau de revenus des personnes âgées et la fixation du tarif de référence

Coefficient de corrélation = 0,13

Moyenne des tarifs de référence départementaux de référence « APA » :



Pourcentage de la part des 60 ans et plus dans la population générale :



Enseignements

Des politiques départementales de l'autonomie qui ne prennent pas en compte les réalités sociales des territoires

- **Il n'y pas de corrélation** entre les territoires dont la population âgée est la plus « pauvre » et le tarif de référence « APA » fixé par les départements
- Les départements dont la population **est la « plus riche » ne sont pas ceux qui « accompagnent » le mieux** les personnes âgées dépendantes à domicile
- Les départements où la part de personnes âgées bénéficiant de faibles revenus est importante **ne sont également pas ceux qui investissent le plus** dans l'accompagnement des personnes âgées
- **Une équité de traitement à géométrie variable** : une multitude de politiques hétérogènes qui appellent à une réflexion sur la mise en œuvre d'une péréquation et d'une solidarité entre les territoires voire à une « nationalisation » des moyens en faveur de l'autonomie

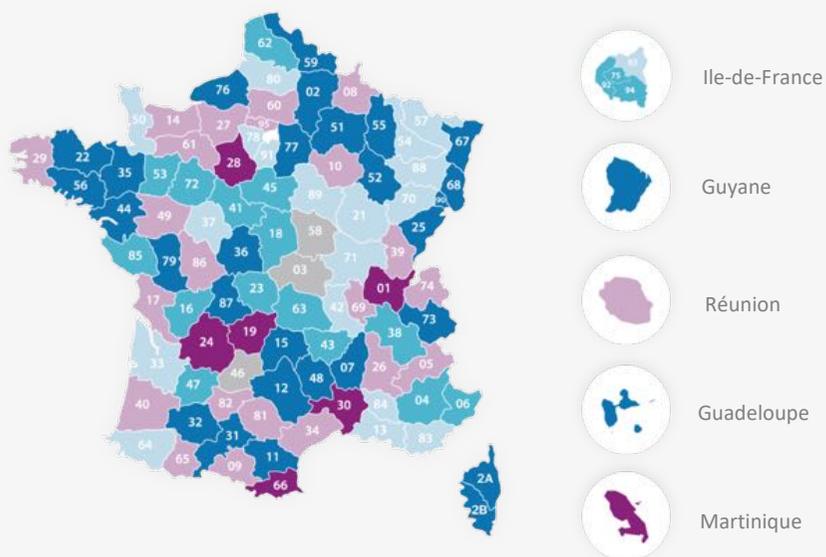


2.3 ____

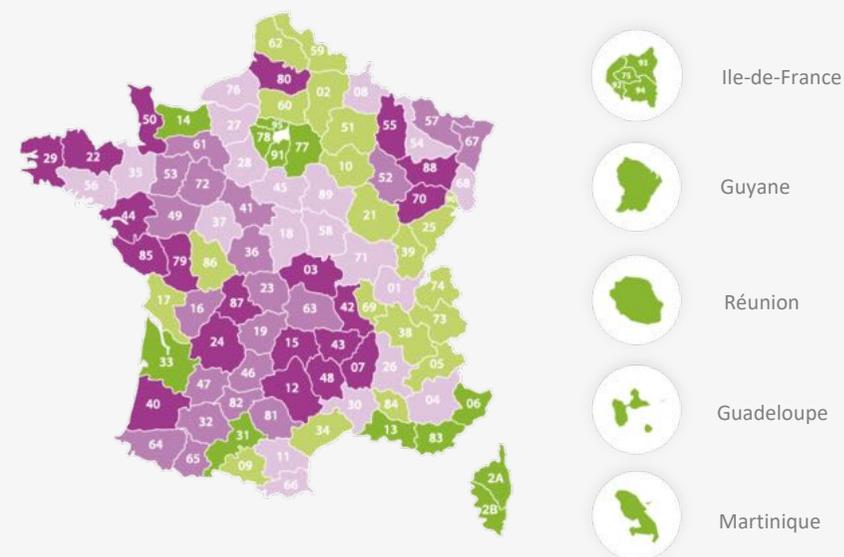
**Articulation EHPAD et Domicile,
liberté de choix,
accessibilité financière et géographique :
des politiques d'autonomie sans réelle
cohérence**



Les tarifs de référence sont-ils indexés sur le tarif médian en EHPAD (prix par mois de 30 jours) ?



Cartographie des tarifs départementaux de référence **APA**

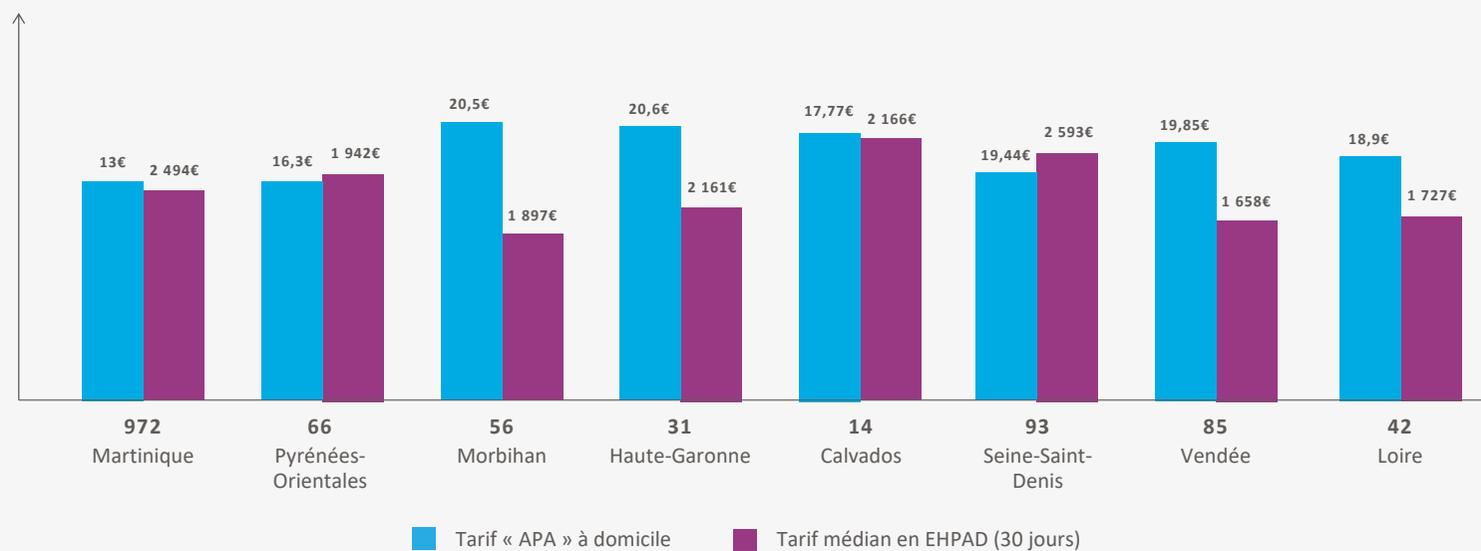


Cartographie du tarif médian en **EHPAD** par département



Enquête **Fédésap** d'octobre - novembre 2017, avec la participation **d'émiciété et EligiX**. Carte réalisée avec **Cartes&Données-©Articque**.

Pour les départements où le prix médian en EHPAD est élevé, il n'y a pas systématiquement une politique soutenue d'accompagnement à Domicile



Enseignements

Articulation EHPAD et Domicile, liberté de choix, accessibilité financière et géographique : des politiques d'autonomie sans réelle cohérence

- **Il n'y pas de corrélation** entre les territoires où le prix moyen en EHPAD est élevé et le tarif de référence « APA » fixé par les départements
- **Peu de départements soutiennent une politique d'accompagnement** des personnes âgées à domicile alors même que le prix moyen en EHPAD sur leur territoire est élevé
- Des schémas gérontologiques **trop souvent pensés en termes de couverture** et non en termes d'accessibilité financière ou de complémentarité d'offre ou de besoins des personnes âgées



Synthèse

Pour ces trois comparaisons, **les coefficients de corrélation sont très faibles** et démontrent une absence de corrélation.

Les tarifs **APA** pratiqués par les Conseils départementaux ne semblent donc **pas avoir de lien avec les caractéristiques démographiques, économiques ou sociales** propres à la population des personnes âgées de plus de 60 ans.

Les tarifs **APA** pratiqués par les Conseils départementaux **n'apparaissent pas non plus comme la traduction d'une politique sociale** favorisant l'accompagnement à domicile par rapport à l'hébergement en établissement.

03_

Conclusion



Conclusion —

Les tarifs de l'APA à domicile pratiqués par les Conseils départementaux sont très variables et leurs différences ne semblent pas pouvoir s'expliquer par les principales caractéristiques démographiques ou économiques des territoires.

De même, la diversité des tarifs de l'APA à domicile dans les départements et les écarts importants qui existent entre eux, **ne semblent pas correspondre à une quelconque priorité** donnée à une politique forte en faveur de l'accompagnement des personnes âgées à domicile.

Les tarifs minimums de l'APA à domicile fixés par les départements **restent donc en inadéquation avec le coût réel des services prestataires**, apparaissant de fait, insuffisants pour professionnaliser et valoriser le travail des professionnels à domicile. Alors que le recours à des services prestataires constitue les plus fortes garanties de qualité et de sécurité pour les personnes aidées, les tarifs pratiqués par les départements imposent une compression des coûts des SAAD au détriment de la qualité et de la nécessaire adaptation de l'offre aux besoins grandissants et pluriels de nos aînés.

Tarif APA - Étude des réalités départementales



Conclusion —

Dans un contexte de forte concurrence entre les différents opérateurs et d'enjeux stratégiques de recrutements, les écarts existants entre le tarif « APA » de référence attribué aux personnes âgées faisant appel à des associations et celui des entreprises par les départements soulèvent **la question d'une forme d'inégalité de traitement voire de concurrence déloyale.**

Au-delà de certaines « *postures* partisans », la persistance de telles pratiques soulève **la question du libre choix de la personne âgée** entre les différents modes de prestations et les différents prestataires prévu dans la loi du 2 janvier 2002 ?

Alors que l'un des objectifs de la loi ASV était de revaloriser l'APA pour réduire le reste à charge des personnes, il apparaît que le choix des personnes de vieillir à domicile dépend encore trop souvent de leur capacité à payer les aides dont elles ont besoin. Au regard des écarts existants d'un département à l'autre, il est manifeste que les Conseils départementaux **ne sont pas en mesure de garantir une égalité de traitement sur tous les territoires.**

Tarif APA - Étude des réalités départementales



Conclusion —

Dans ce contexte, **la Fédésap milite pour la mise en place d'une tarification nationale** « APA » de référence s'appliquant à tous les départements, revalorisée annuellement et dont l'objet est et doit rester de financer les besoins des personnes âgées et non le fonctionnement des SAAD.

Pour autant, l'offre doit être en **cohérence avec les besoins et les mesures** innovantes et prospectives, coordonnées dans le cadre de schémas régionaux dont les ARS ont toutes leurs places à prendre tout en réaffirmant une nécessaire **égalité de traitement sur le territoire national**.

La mission sociétale, économique et humaine des SAAD est de produire des réponses adaptées aux besoins de nos aînés et non de créer des offres.

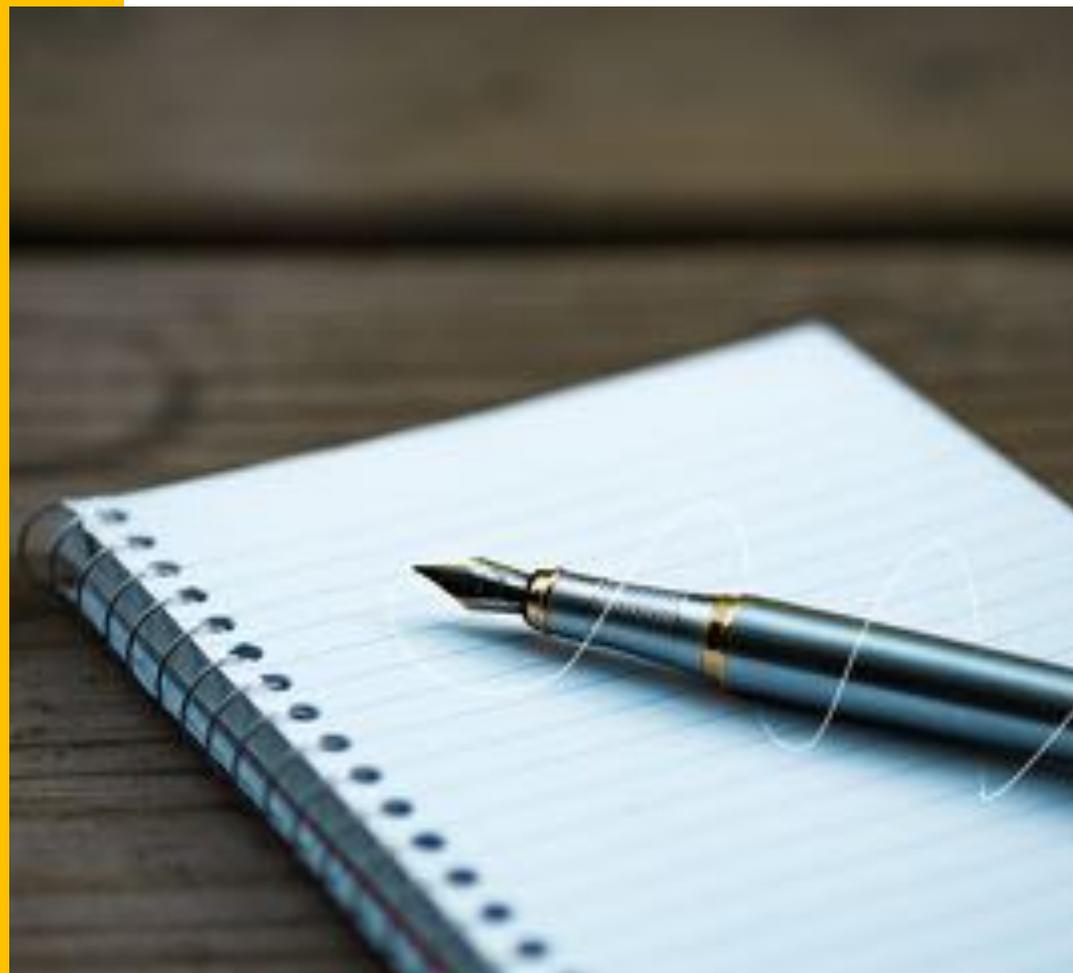
L'agilité, l'innovation et l'efficacité au service des autres sont les seules véritables variables d'un secteur trop souvent pensé comme un coût de gestion alors que l'adaptation de la société au vieillissement est une chance; **celle d'une transition inclusive de notre modèle de société** qui appelle de ses vœux une transformation en profondeur de l'offre de service.

Tarif APA - Étude des réalités départementales



04_

Bibliographie et glossaire



Bibliographie

Rapports

Bensadon A-C., Daniel C., Scarbonchi F., Evaluation de la mise en œuvre de la loi d'adaptation de la société au vieillissement pour le volet domicile, IGAS/IGA, N°2017-004R et N°16113-R1, *Septembre 2017*.

<http://www.igas.gouv.fr/spip.php?article624>

Cour des comptes, Chambres régionales & territoriales des comptes, Les Finances publiques locales.

Rapport sur la situation financière et la gestion des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, *Octobre 2017*.

<https://www.ccomptes.fr/fr/publications/les-finances-publiques-locales-2017>

CNSA, Rapport APA : compréhension de la disparité, EY, *Décembre 2014*

<http://www.cnsa.fr/compensation-de-la-perte-dautonomie/la-compensation-de-la-perte-dautonomie-des-personnes-agees>

CNSA, DGCS, Étude des prestations d'aide et d'accompagnement à domicile et des facteurs explicatifs de leurs coûts, EY & Eneis Conseil, *mai 2016*

http://www.cnsa.fr/documentation/enc_saad_2016_rapport_vdef.pdf

HANDEO, Prestation de compensation du handicap (PCH) « aide humaine » et allocation personnalisée d'autonomie (APA) :

les impacts de la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement, Handéo'scope, Observatoire national des aides humaine et FEPEM, **février 2018**

http://www.handeo.fr/sites/default/files/upload-files/Handeoscope-PCH-APA-Fevrier2018_0.pdf

Labazée G., Mission relative à la tarification et aux perspectives d'évolution des services d'aide et d'accompagnement à domicile, *Mars 2017*

http://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_g_labazee_vf_.pdf

Bibliographie

Sources des données

Tarif APA de référence / Tarifs dimanches et jours fériés / CPOM

Enquête Fédésap octobre novembre 2017 sur la base de 528 réponses au questionnaire proposé

Part des personnes de 60 ans et plus dans la population générale

Source : Insee - *Estimations de population (résultats provisoires arrêtés fin 2016). Estimation de population au 1er janvier, par département, sexe et âge quinquennal Année 2016*

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/1893198>

Revenu des foyers fiscaux dont la personne référente a 75 ans ou plus

Fichier Localisé Social et Fiscal (FiLoSoFi) - *Année 2014*

Distribution des revenus déclarés par unité de consommation et composition du revenu déclaré - Ménages dont le référent fiscal 75 ans et plus

Mise en ligne le 29/09/2017 Géographie au 01/01/2015 ©Insee Source(s) : *Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal.*

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/3126432>

Tarif médian en EHPAD (prix par mois de 30 jours)

Prix par mois de 30 jours (en €) d'une chambre seule (*) en hébergement permanent + tarif dépendance GIR 5-6 par Département et Statut juridique

Source : *Portail CNSA au 31 décembre 2016 Catégorie = EHPAD (*) Prix majoritairement proposé*

<http://www.cnsa.fr/documentation-documents-statistiques/statistiques-des-etablissements-et-services-medico-sociaux/analyse-statistique-ndeg4-analyse-des-tarifs-des-ehpad-en-2016>

Montant de la dépense des départements pour l'APA à domicile (aide-ménagère compris) par bénéficiaire

Source : *Drees, Enquête Aide sociale 2015*

<http://drees.solidarites-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/publications/panoramas-de-la-drees/article/l-aide-et-l-action-sociales-en-france-edition-2017>

Tarif APA - Étude des réalités départementales

Glossaire —

APA : Allocation Personnalisée d'Autonomie

ARS : Agence Régionale de Santé

ASV : loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement

CD : Conseil départemental

CNSA : Caisse National de Solidarité pour l'Autonomie

CPOM : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens

DGCS : Direction Générale de la Cohésion Sociale

DREES : Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques

EHPAD : Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes

IGAS : Inspection Générale de l'Action Sociale

INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques

SAAD : Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile

À propos de l'Observatoire National du Domicile de la Fédésap —

La Fédésap a créé l'Observatoire National du Domicile afin de fournir à l'ensemble des acteurs, publics comme privés, des données nécessaires à l'analyse des enjeux et à la prise de décisions. Cet Observatoire a pour vocation d'être un lieu de partage d'informations et de réflexions sur l'orientation des politiques publiques en direction de l'aide à domicile. Ses travaux portent sur l'ensemble des acteurs intervenants dans l'écosystème de la personne aidée à domicile.

Cet observatoire a été créé avec le soutien de la CNSA et de la DGE. La Fédésap se positionne ainsi comme une fédération professionnelle qui contribue au débat public en fournissant des données quantitatives et qualitatives pour mieux questionner les enjeux du bien vieillir et de la vie autonome à domicile.

À propos de l'Observatoire National du Domicile de la Fédésap —

Études de l'Observatoire National du Domicile

- « Portrait d'entrepreneurs sociaux : qui sont réellement les chefs d'entreprises des Services à la Personne ? » (septembre 2016)
- « Evolution du CICE : impacts socio-économiques des propositions d'évolution du CICE sur le secteur des services d'aide et d'accompagnement à domicile » (février 2018)

À venir

- « Garde d'enfants en situation de handicap à domicile : comment adapter l'offre de services des SAAD aux besoins des parents et des enfants »

À propos de la Fédésap ____

Fondée en 2007 par des dirigeants d'entreprises, la Fédésap représente les intérêts des entreprises de Services à la Personne et Maintien à Domicile contribuant ainsi au développement de la filière du domicile. La Fédésap fédère à ce jour plus de 1 600 entreprises qui accompagnent chaque année plus de 600 000 familles ou personnes de la naissance au grand âge grâce au professionnalisme de quelques 59 000 salariés.

Fédération de propositions, la Fédésap défend des ambitions claires pour le secteur :

- 1 Accompagner la croissance de ses adhérents et faire du domicile une véritable filière économique
- 2 Soutenir la professionnalisation et la création d'emplois non délocalisables
- 3 Renforcer la qualité de service
- 4 Garantir à chaque français la possibilité de « bien grandir, bien vivre et bien vieillir à domicile »

À propos de la Fédésap ____

S'appuyant sur une expertise reconnue, la Fédésap est l'interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics au niveau national, mais aussi en proximité grâce à son réseau de 100 délégués régionaux et départementaux.

Elle accompagne sur les territoires la mise en œuvre des politiques familiales, du handicap et de l'autonomie dans une logique de co-construction avec les élus et les tutelles.

Fédération représentative, collégiale et ouverte au dialogue social, la Fédésap œuvre avec les partenaires sociaux à la structuration du secteur afin d'asseoir un modèle économique stable, favorable à la pérennité des entreprises et garant d'emplois de qualité.

Elle veille à ce titre à la pleine information de ses adhérents, à la diffusion et la promotion des bonnes pratiques professionnelles et à la valorisation de cette filière d'avenir.

Remerciements _____

La Fédésap tient **également à remercier l'ensemble des SAAD** (privés, associatifs et publics) qui ont participé à cette étude, contribuant ainsi à proposer cette vision exhaustive et transparente des réalités du secteur tout en portant comme toujours de réelles pistes de réflexions et d'amélioration. **À nos adhérents** qui loin des postures partisans et politiques s'efforcent à produire au quotidien des réponses adaptées à tous nos concitoyens les plus fragiles contribuant ainsi à la nécessaire évolution de l'offre d'une société plus inclusive et ouverte à tous.

Enfin, car les paroles n'auraient que peu de sens sans celles et ceux qui font la politique du Domicile, **à nos collaboratrices et collaborateurs** qui derrière chaque service apportent leur professionnalisme, leur envie, leur motivation et leur humanité et tous celles et ceux qui contribuent à la politique du « *bien grandir, bien vivre et bien vieillir à domicile* ».

Cette étude a été réalisée avec le soutien de la



en partenariat avec le bureau d'études





Fédération Française des Services
à la Personne et de Proximité

29-31 rue Chaptal - 75009 PARIS

contact@fedesap.org

01.75.43.77.20

www.fedesap.org